



Québec, le 14 juillet 2025

Monsieur Hugo Delisle
Directeur général
MultiHexa
930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-701
Saguenay (Québec) G7H 7K9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes
d'assurance qualité – Premier cycle d'audit**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 14 mai 2025, du premier suivi transmis par MultiHexa, le 26 mars 2025, concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de décembre 2021, la Commission avait recommandé au Collège de « compléter son mécanisme de vérification et de validation des épreuves finales de cours (EFC), comme prévu à son plan d'action, afin de s'assurer que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés ».

Pour sa démonstration, le Collège a déposé une lettre explicative ainsi que trois fichiers décrivant la gestion de la banque commune de documents propre à chaque cours. Dans sa lettre explicative, le Collège décrit les deux étapes de vérification et de validation des examens. Pour la première étape, le Collège mentionne, pour les évaluations élaborées par un seul professeur, qu'un deuxième professeur doit valider chaque question à l'aide de critères identifiés, notamment la précision de l'énoncé de chacune des questions, la correspondance avec la matière vue, le degré de difficulté, l'indication de la pondération de chacune des questions et le respect de chaque question pour les règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* et de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Pour la deuxième étape, le Collège indique que l'évaluation validée, ou élaborée par plus d'un professeur, est transmise au superviseur du programme qui en valide le contenu et s'assure que les consignes et les recommandations à l'intention des étudiants sont

spécifiées. Si des corrections doivent être apportées, le superviseur retourne l'évaluation au professeur. Le cas échéant, le professeur est responsable de déposer l'évaluation dans la banque commune de documents propre au cours. Le Collège précise que la Direction des études est responsable de superviser cette banque et de s'assurer que les contenus de cours prévus sont conformes. Dans sa lettre explicative, le Collège décrit aussi la banque commune de documents propre à chaque cours.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Elle estime que la validation des examens par les pairs, la détection des points forts et des points à améliorer et leur prise en charge sont porteurs au regard des points à améliorer ciblés par la recommandation. La Commission note cependant que le processus de vérification et de validation décrit dans la lettre explicative est incomplet pour veiller à l'efficacité et l'équité des EFC. En effet, le mécanisme ne semble pas conduire à une comparaison entre les objectifs et standards prévus, tels qu'identifiés dans les logigrammes, les plans-cadres et les plans de cours, et les EFC. De plus, la validation des évaluations par un pair ne semble pas permettre d'attester de l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés ni d'être soutenue par l'utilisation d'une grille d'analyse permettant aux responsables de veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Finalement, bien que les protocoles de gestion de la banque de documents soient pertinents et que le partage des documents accessibles à tous les professeurs contribue à assurer l'équivalence des évaluations et du matériel pédagogique, les protocoles fournis ne contribuent pas à soutenir le processus de vérification et de validation des EFC dans l'objectif d'attester l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés. Pour ces raisons, la recommandation est donc maintenue. Conséquemment, un nouveau suivi est attendu pour cette recommandation d'ici le **31 janvier 2026**.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Mireille Limoges.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M. Bruno Laberge, directeur des études